

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE GOVEN****SEANCE DU 16/10/2023****DATE DE CONVOCATION : 10/10/2023****CONSEILLERS EN EXERCICE : 27**

PRESENT(S) : Norbert SAULNIER, Yannick TRINQUART, Nathalie BERTHO, Laurent KERIVEL, Bruno LEROY, Yannick GOUGEON, Nathalie BLOMMAERT, Nathalie DREAN, Ronan GUIBERT, Mickaël TANGUY, Fabienne HEMERY, Sylvie AGAËSSE, Karine CHEVALIER, Christophe LERAY, Géraldine TRONCA, Martine BOUGAULT, Jean-François PLAIN.

PROCURATION(S) : Patricia PERSAIS donne pouvoir à Nathalie BLOMMAERT, Olivier TORTELIER à Ronan GUIBERT, Loïc HERVOIR à Laurent KERIVEL, Marie-Hélène AUBREE à Nathalie DREAN, Gwenaëlle FAURE à Karine CHEVALIER, Nicolas ELLEOUEUET à Nathalie BERTHO

ABSENT(S) : Aurélie SAULNIER (excusée), Florence GOURMELEN (excusée), Fabrice GAUBERT (excusé), Magali POISSON-VANNIER (excusée)

SECRETAIRE DE SEANCE : Nathalie BERTHO

**Finances 2023.10.003
SUBVENTION POUR CREATION D'ASSOCIATION - LA COMPAGNIE DU DÉ GOVENAIS**

M. Laurent KERIVEL, adjoint aux Associations, expose qu'une nouvelle association Govenaise « La Compagnie du Dé Govenais » a fait une demande de subvention pour création d'association. Cette association, créé le 02/05/2023, est déclarée à la Sous-Préfecture de Redon depuis le 10/07/2023 (n°W352006217). Elle a pour objet de promouvoir la pratique des jeux de société, jeux de stratégie, et jeux de plateaux sous toutes ses formes. L'association sollicite par courriel, en date du 07/09/2023, le versement d'une subvention pour création d'association.

Il est rappelé que, par délibération n° 2012.05.002 du 7 mai 2012, le conseil municipal a décidé de verser une subvention de 100 € pour aider, lors de leur création, les nouvelles associations, qui ont formulé une demande.

Vu le CGCT,

Vu le budget communal,

Vu la délibération n° 2012.05.002,

Vu la demande présentée par l'association « La Compagnie du Dé Govenais »,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- RECONNAÎT d'intérêt communal l'association « La Compagnie du Dé Govenais »,
- DECIDE de lui attribuer la subvention pour création d'association d'un montant de 100 €,
- DIT que cette subvention sera versée à l'association,
- DECIDE d'inscrire cette somme au budget principal 2023,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se référant à cette décision.

Le Maire, Norbert SAULNIER



Le/La secrétaire de séance,



Certifié exécutoire

Mis en ligne le 31/10/2023

Le Maire Norbert Saulnier

